Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20201029-201029D4-DE
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 13 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme D. HAMM

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM., B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J. M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - suppléante - , MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

EXCUSES : MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. C. WINDSTEIN, D. BURRUS - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à Mme C. KISTER -, MM. P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme F. BOURJAT, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes V. RUCH - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER - , M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°4 : Etude de définition d'une stratégie de renforcement des centralités

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu le dispositif d'aide de la Région Grand Est pour les études de définition d'une stratégie de renforcement des centralités,

Vu le cahier des charges établi par la Communauté de Communes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* d'APPROUVER le projet d'étude de définition sur le territoire de Hanau-La Petite Pierre d'une stratégie de renforcement des centralités ;

* de PRECISER que les objectifs de cette étude sont :

- d'avoir un diagnostic du territoire au regard des fonctions de centralité exercées par le ou les bourgs centre ;
- de définir un périmètre prioritaire correspondant au centre-bourg, éventuellement complété par un autre espace articulé avec le centre ;
- de proposer une stratégie pour traiter de manière transversale et dans le temps l'ensemble des actions qui vont concourir à la redynamisation de la centralité ;
- de proposer les méthodes d'animation et de concertation pour mobiliser les forces vives et les partenaires dans la démarche de redynamisation ;
- de définir un programme d'actions à court, moyen et long termes proposant une hiérarchisation et un calendrier de mise en œuvre.

* de PRECISER que cette étude portera sur Bouxwiller, Ingwiller et Wingen-sur-Moder, la centralité de cette dernière commune étant justifiée par

- son classement en bourg principal, dans l'armature urbaine du PLUi du Pays de La Petite Pierre ;
- son niveau d'équipement supérieur selon l'INSEE, qui la place au même niveau que Bouxwiller ;
- les projets à court terme de la Commune qui feront tendre son niveau d'équipement intermédiaire actuel (11) vers le niveau d'équipement nécessaire pour être reconnue centralité rurale (15) par le dispositif régional ;
- son collège, qui la place pour ce critère au niveau de Sarre-Union, Drulingen, Diemeringen, Ingwiller ou Bouxwiller ;
- sa gare TER sur la ligne ferroviaire Strasbourg-Sarreguemines ;
- l'implantation récente du Musée Lalique (50.000 visiteurs annuels), de la Villa Lalique et du Château du Hochberg, qui en font un pôle touristique en développement et au rayonnement régional voir national ;
- le développement considérable, ces dernières années, de l'entreprise Lalique, à la renommée internationale ;
- son rayonnement sur le Pays de Bitche voisin, perceptible notamment par la fréquentation par ses habitants de sa gare, de son cinéma associatif ou du multi accueil géré par la Communauté de Communes ;

*** d'ARRETER** le plan de financement de cette étude comme suit :

DÉPENSES TTC			RECETTES		
Coût de l'étude	29 808,00 €	100 %	Région Grand Est	40 %	11 923,20 €
			CCHLPP	60 %	17 884,80 €
Total	29 808,00 €		Total		29 808,00 €

*** de SOLLICITER** une subvention de la Région Grand Est à hauteur du montant indiqué dans le plan de financement ;

*** d'INSCRIRE** au budget le montant du coût de l'étude et celui de la subvention escomptée dans le cadre de la Décision Modificative n°3 au BP 2020 votée ce jour.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président